



Municipalité de
Saint-Jules

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT # 09-2024
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 863 000_\$
RELATIF À DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
CENTRE DE LOISIRS**

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BEAUCE CENTRE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, que le règlement # 09-2024 portant le titre «Règlement numéro# 09-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 863 000\$ relatif à des travaux de construction d'un Centre de Loisirs» a été adopté selon la procédure suivante :

Avis de motion	12 août 2024
Dépôt et présentation du projet de règlement	12 août 2024
Adoption du règlement	9 septembre 2024
Tenue de la procédure de consultation référendaire et approbation des personnes habiles à voter	1 ^{er} octobre 2024
Approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation	15 octobre 2024

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Jules, aux heures normales d'ouvertures. Le règlement est également disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.st-jules.qc.ca.

Donné à Saint-Jules ce 23 octobre 2024

Gina Lessard

Gina Lessard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION:

Je soussignée, Gina Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Jules, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'Avis public ci-haut en:

En affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 15h00 et 16h00 le 23 octobre 2024.

Gina Lessard

Gina Lessard,
Directrice générale et greffière-trésorière